



**Organisation mondiale
de la santé animale**
Fondée en tant qu'OIE

PRU/COS2023/1

CONSULTATION DE FOURNISSEURS

ACQUISITION D'UN PROFIL ACHETEUR SUR UNE PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES PROCEDURES DE MARCHES

**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ANIMALE
(OMSA)
DONT LA DENOMINATION STATUTAIRE EST "OFFICE
INTERNATIONAL DES EPIZOOTIES"**

DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS : 20 MARS 2023 A 12 :00

Contact

Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA)
*dont la dénomination statutaire est
"Office International des Epizooties"*

12 Rue de Prony
F-75017 Paris
France

Point de contact OMSA

Mme Desny DO NASCIMENTO

Procurement

Direction de l'Administration

Woah-procurement@woah.org



1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1.1 OBJECTIF GENERAL

Cette consultation de fournisseurs est une invitation auprès de prestataires de services potentiels à soumettre une offre permettant l'acquisition d'un profil acheteur au sein d'une plateforme de dématérialisation des procédures de marchés.

Les informations contenues dans cette consultation de fournisseurs sont fournies aux soumissionnaires afin qu'ils puissent préparer une offre en réponse. Toutefois, la transmission du dossier de consultation de fournisseurs aux soumissionnaires n'implique aucune obligation juridique de la part de l'OMSA de confier les services à un soumissionnaire quelconque. L'OMSA reste strictement indépendante de tout soumissionnaire et aucune des dispositions du dossier de consultation de fournisseurs ne peut être interprétée comme créant une quelconque relation contractuelle.

L'OMSA n'est pas tenue d'accepter l'offre d'un soumissionnaire donné et se réserve le droit de ne pas poursuivre ou de mettre fin aux négociations avec un soumissionnaire, à tout moment avant la signature du contrat.

1.2 CONFIDENTIALITE

Sauf autorisation écrite contraire de l'OMSA, toutes les informations, qu'elles soient divulguées directement ou indirectement, formellement ou informellement, par écrit, oralement ou par inspection visuelle, qui font partie de la procédure de consultation de fournisseurs ou qui sont fournies aux fins de celle-ci ou de toute modification de celle-ci, ne peuvent être divulguées, copiées, utilisées ou modifiées d'aucune manière et ne doivent être utilisées que dans le cadre de cette procédure.

Tous les renseignements reçus en réponse à cette initiative et qui sont désignés comme étant de propriété exclusive seront traités en conséquence. Les réponses ne seront pas retournées aux soumissionnaires.

1.3 PROCEDURE DE REPONSES

L'OMSA se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles aux documents de consultation de fournisseurs. Dans le cas où l'OMSA, soit à la demande d'un soumissionnaire, soit de sa propre initiative, introduit une modification des documents, tous les soumissionnaires ayant reçu la consultation de fournisseurs et indiqué leur intention de répondre en seront informés simultanément. L'OMSA peut prolonger le délai de soumission des offres à tous les soumissionnaires afin de permettre aux soumissionnaires de tenir compte de ces changements.

1.4 FRAIS DE REPONSE

Les soumissionnaires sont responsables de tous les frais et dépenses, y compris les honoraires professionnels, encourus dans le cadre de la préparation et de la soumission des réponses à la consultation de fournisseurs et, d'une manière générale, de leur participation à celui-ci.

1.5 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les personnes physiques et morales ainsi que les consortiums (établis au préalable ou constitués spécifiquement pour la présente consultation) qui ont fourni une réponse conforme à la consultation de fournisseurs publiée peuvent se porter candidats.



Une personne ne peut pas soumettre plus d'une offre, qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale ou d'un membre d'un consortium. Dans le cas où une même personne soumettrait plus d'une réponse, toutes les réponses auxquelles elle participe seront exclues du processus de sélection.

En participant à cette consultation de fournisseurs, le soumissionnaire déclare et garantit :

- qu'il n'est pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire, ne fait pas l'objet d'une procédure de règlement judiciaire, n'a pas conclu d'arrangement avec ses créanciers, ne fait l'objet d'aucune procédure concernant ses activités commerciales, ou ne se trouve dans aucune situation analogue résultant d'une procédure prévue par les législations ou réglementations nationales;
- que ni le soumissionnaire ni une personne ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur elle ou un membre d'un de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance n'a fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées à des activités terroristes, travail des enfants, traite des êtres humains, création ou exercice d'une société écran ou toute autre activité irrégulière ou illégale;
- que ni le soumissionnaire ni les personnes ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur lui n'ont commis de faute professionnelle, y compris de fausses déclarations ;
- qu'il respecte toutes ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale et des impôts conformément à la législation ou à la réglementation nationale du pays dans lequel il est établi.

Le soumissionnaire reconnaît et accepte que l'OMSA se réserve le droit de vérifier les déclarations susmentionnées et de demander des informations complémentaires à sa satisfaction, et s'engage à fournir des preuves documentaires sur demande. Le soumissionnaire reconnaît en outre que la non-divulgence d'informations pertinentes ou une fausse déclaration peuvent entraîner sa disqualification de la procédure de consultation de fournisseurs, le retrait de toute proposition de contrat par l'OMSA ou la résiliation avec effet immédiat du contrat s'il a déjà été attribué.

La base de données mondiale de conformité REFINITIV WORLD-CHEK ONE, sera consultée. Le recensement d'un soumissionnaire par cette base de données pourra, conformément aux règles internes de l'OMSA, entraîner l'exclusion du soumissionnaire

1.6 CONFLITS D'INTERETS

Les soumissionnaires ne doivent en aucun cas contacter une personne employée par l'OMSA ou représentant l'OMSA concernant la procédure de consultation de fournisseurs autre que la ou les personnes mentionnées dans le présent document.

En participant à cette consultation de fournisseurs, tout soumissionnaire déclare et garantit que:

- Il n'a aucun conflit d'intérêts découlant d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou affectifs, ou de tout autre lien pertinent ou intérêt partagé en relation avec un contrat qui pourrait être conclu entre le soumissionnaire et l'OMSA à la suite de la consultation de fournisseurs ;
- Il informera l'OMSA, sans délai, de toute situation constituant un conflit d'intérêts ou pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts ;
- Aucune offre de quelque nature que ce soit dont un avantage peut être tiré dans le cadre d'un contrat potentiel n'a été ou ne sera faite ;
- Il n'a pas accordé et n'accordera pas, n'a pas cherché et ne cherchera pas, n'a pas tenté et ne tentera pas d'obtenir, n'a pas accepté et n'acceptera aucun avantage, financier ou en nature, de quelque partie que ce soit, constituant une pratique illégale ou impliquant la corruption,



directement ou indirectement, comme incitation ou récompense relative à l'attribution du marché ;

- Il n'a pas fait et ne fera pas de fausses déclarations, sciemment ou par négligence, en fournissant les informations demandées par l'OMSA.

1.7 DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE

Les propositions seront valides pendant 100 jours après la date limite de soumission ou jusqu'à ce que les soumissionnaires aient été avisés du refus de leur offre. L'offre du soumissionnaire retenu devra être maintenue pendant une période supplémentaire de 60 jours à compter de la date de notification de l'attribution.

1.8 ALLOTISSEMENT DU MARCHE

Le présent marché n'est pas alloti.

1.9 DUREE DU MARCHE

Les prestations sont attendues pour deux ans ferme reconductibles tacitement deux fois un an, sans dépasser les quatre ans.

1.10 MONTANT DU MARCHE

Il s'agit d'un marché à prix forfaitaire.

Le soumissionnaire doit compléter l'annexe financière (Annexe n°1), seul document dont il sera tenu compte pour l'analyse de l'offre financière.

1.11 FACTURATION

L'échéancier de paiement suivant sera finalisé conjointement dans le Contrat.

Le paiement sera effectué à réception de la facture non contestée correspondante, qui doit être établie après la prestation de services. L'OMSA procédera au paiement des factures non contestées dans les 45 jours suivant leur réception par virement bancaire ou par chèque.

2. INTRODUCTION

2.1 CONTEXTE

L'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA) est une organisation intergouvernementale créée en 1924. L'OMSA a pour mission de :

- Garantir la transparence de la situation des maladies animales dans le monde,
- Collecter, analyser et diffuser l'information scientifique vétérinaire,
- Apporter son expertise et stimuler la solidarité internationale pour contrôler les maladies animales,
- Garantir la sécurité du commerce mondial en élaborant des normes sanitaires pour les échanges internationaux des animaux et de leurs produits dans le cadre du mandat confié à l'OMSA par l'accord SPS de l'OMC,
- Promouvoir le cadre juridique et les ressources des services vétérinaires,
- Mieux garantir la sécurité sanitaire des aliments et promouvoir le bien-être animal en utilisant une approche scientifique.



Le siège de l'OMSA est situé à Paris. Elle compte 182 membres et dispose de 13 représentations régionales. Les trois langues officielles de l'OMSA sont l'anglais, le français et l'espagnol.

2.2 OBJECTIFS

S'inscrivant dans une démarche de dématérialisation de ces procédures, l'OMSA souhaiterait acquérir un profil acheteur afin de garantir la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des échanges par horodatage et permettre une traçabilité de ces derniers.

La plateforme devra à ce titre s'adapter aux spécificités qu'implique le statut d'organisation internationale de l'OMSA.

En effet, les marchés de fournitures, de services ou de travaux conclus entre l'OMSA et divers opérateurs économiques ne sont pas soumis au droit de la commande publique. De cette particularité résulte notamment des seuils de procédure qui lui sont propres ou encore la possibilité pour des opérateurs internationaux et non seulement européens de répondre aux consultations en cours.

A titre indicatif, L'OMSA a passé, toute procédures confondues, une soixantaine de marchés l'année précédente. (Cette volumétrie n'est pas contractuelle mais uniquement indicative).

Cette dernière distingue deux types de procédures en fonction des seuils suivants :

- Pour les marchés dont la valeur totale est inférieure à 100 000 euros : L'équivalent de la procédure adaptée est employée, se matérialisant par la passation de consultation de fournisseurs, consultation de fournisseurs simplifiée, appel à devis et appel à expression d'intérêt.
- Pour les marchés dont la valeur totale est supérieure à 100 000 euros : L'équivalent de la procédure formalisée est employée, se matérialisant par la passation d'un appel d'offres, d'une procédure avec négociation ou encore d'un dialogue compétitif.

En somme, ce futur profil acheteur centralisera les outils nécessaires à la dématérialisation des procédures de passation et les mettra à disposition des acheteurs et des entreprises candidates ou soumissionnaires. L'accès à cette plateforme devant être gratuit pour les opérateurs économiques souhaitant répondre aux procédures.

3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

La plateforme dématérialisée devra obligatoirement répondre à minima aux caractéristiques ci-après détaillées ;

Caractéristiques techniques minimales

- Disponibilité du profil acheteur :
 - o côté opérateurs économiques : en français et anglais ;
 - o côté OMSA et opérateurs économiques : 24h/24 et 7 j/7.
- Accessibilité au profil acheteur :
 - o Permettre aussi bien à l'OMSA qu'aux potentiels opérateurs économiques de s'identifier et s'authentifier de manière sécurisée :
 - o côté OMSA : permettre l'accès a minima aux membres de l'Unité des achats (3 agents),
 - o côté opérateurs économiques : permettre l'accès à tout soumissionnaire potentiel.
- Un lien i-Frame permettant d'insérer la liste des marchés disponibles au sein du profil acheteur sur le site internet de l'OMSA ;
- Personnalisation du lien i-Frame afin qu'il soit en parfaite adéquation avec l'identité visuelle du site de l'OMSA ;



- Disposer d'une politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) garantissant un niveau de sécurité SI et d'une gestion RGPD conformes aux bonnes pratiques. Les soumissionnaires devront à cet effet compléter le « Questionnaire d'évaluation de traitement des données personnelles » (Annexe n°3) ;
- Plateforme déployée en full web compatible avec la dernières versions d'un des navigateurs suivants : Edge, Chrome, Firefox et Safari.
- Permettre la mise en ligne d'avis de publicité, des avis d'attributions et autres avis éventuels. Au vu du statut de l'OMSA, cette dernière n'est pas soumise au Code de la Commande Publique. Aussi, la mise en ligne et la transmission directement au BOAMP, au JOUE n'est pas requise, toutefois, la transmission au sein d'autres journaux pour publication est souhaitée.
- Permettre la recherche des consultations en cours par les entreprises ou autres candidats, à l'aide par exemple d'un numéro de référence généralement précisé dans l'avis d'appel d'offres, d'une catégorie de marchés, de mots clés, etc.
- Permettre à l'OMSA d'accéder à une base de données recensant les différents marchés actuels et antérieurs qui ont été lancés par divers acheteurs. Cette fonctionnalité aura pour but de permettre à l'OMSA de recourir au parangonnage.
- L'inscription des entreprises afin d'être informé automatiquement de chaque nouvelle consultation concernant leur domaine d'activité. Cette inscription peut se faire en ligne, en définissant un identifiant et un mot de passe, ou à l'aide d'un certificat signature électronique si le candidat dispose déjà de ce type d'outil d'authentification et de signature électronique.
- Permettre le téléchargement des documents de consultation des entreprises sous format électronique. Dans ce cas, les plateformes demandent de fournir l'identité du demandeur de manière à ce que l'acheteur puisse informer le candidat des compléments éventuels intervenant au cours de la procédure.
- Permettre l'accès à un service de courrier électronique sécurisé permettant des échanges d'information entre l'OMSA et les opérateurs économiques pendant toute la durée de la procédure.
- Permettre l'accès à un historique des évènements permettant l'enregistrement et la traçabilité des actions ayant eu lieu sur le profil d'acheteur notamment le retrait et le dépôt de documents.
- Permettre à l'OMSA de répondre aux questions soumises par les opérateurs économiques.
- Permettre la réception des candidatures et des offres électroniques (même celles hors délai) de manière sécurisée et confidentielle y compris si elles se présentent sous la forme du document unique de marché européen (DUME). La plateforme devra permettre l'utilisation d'un certificat de signature électronique, le chiffrement des réponses via des clés de cryptage sécurisées, le dépouillement des plis électroniques, etc ..

Les soumissionnaires pourront également proposer des fonctionnalités additionnelles comme la possibilité de bénéficier d'un profil acheteur en espagnol (3^{ème} langue officielle de l'OMSA). Ces fonctionnalités additionnelles devront apparaître au sein du document financier à l'emplacement "options". (Annexe n°1)

Dans le cas où ces fonctionnalités additionnelles sont payantes, l'OMSA se réserve la faculté de lever ou non ces options.



4. STRUCTURE DE LA PROPOSITION

4.1 PROPOSITION TECHNIQUE

Une courte proposition technique (maximum 4 pages) doit être attachée à la réponse du soumissionnaire. Celle-ci doit inclure les éléments suivants :

4.1.1 Présentation du prestataire

Cette section devra présenter succinctement le prestataire.

4.1.2 Présentation des prestations attendues

Les soumissionnaires présenteront le profil acheteur personnalisé qu'ils mettront à disposition de l'OMSA et devront notamment mentionner au sein de leurs offres les éléments suivants :

- Les fonctionnalités proposées avec à minima celles énoncées à l'article 3 du présent document
- Les prérequis techniques nécessaires pour l'acheteur
- Les autres langues disponibles du profil acheteur (côté opérateurs économiques et acheteur)
- Le coût des unités de publications
- Les modalités de paiements
- Les formations qui seront dispensées aux utilisateurs de l'OMSA.

4.1.3 Accès test (obligatoire)

Les soumissionnaires devront transmettre avec leurs offres deux accès test utilisateurs, gratuits, d'une validité minimale de 5 jours à compter de l'activation par le personnel de l'OMSA.

4.1.4 Démonstration

La démonstration portera sur une présentation du profil côté acheteurs mais également du profil côté soumissionnaires.

Il sera tenu compte des éléments présentés lors de la démonstration pour analyser le critère technique.

Les soumissionnaire ayant transmis une offre régulière seront invités à réaliser une démonstration de leurs outils. Cette démonstration pourra avoir lieu pendant la période du 23-24 mars 2023, la date et heure exacte seront communiquées au plus tard 48h00 avant. Les soumissionnaires sont donc invités à se rendre disponible au cours de la période susmentionnée.

Assisterons à la démonstration :

- Les agents du services Achats,
- Un plusieurs agents du services IT,
- Tout autre agent de l'OMSA pouvant être impliqué.

Le format de la prestation oral sera le suivant :

- Introduction (5'),
- Démonstration de l'outil (10')
- Questions/réponses (10').

L'OMSA pourra demander aux soumissionnaires de fournir les clarifications nécessaires à l'évaluation de leur offre ; les soumissionnaires seront invités à répondre par écrit.



4.1.5 Maintenance et réversibilité

Les soumissionnaires devront détailler les actions suivantes :

- de maintenance corrective et évolutive qu'ils mettent en œuvre afin de garantir la bonne utilisation de l'outil,
- le process incident pour le client (déclaration des incidents, délais de traitement)
- de portabilité des données qu'ils entreprendront à la demande de l'OMSA.

4.1.6 Authentification

Les soumissionnaires devront détailler les modalités d'identification et d'authentification mis en place pour accéder au profil acheteur aussi bien pour les utilisateurs de l'OMSA que pour les potentiels opérateurs économiques.

- o côté OMSA : l'authentification devra reposer sur le SSO Azure AD (SAML ou OAuth),
- o côté opérateurs économiques : le système devra utiliser un protocole d'authentification sécurisé et respecter les bonnes pratiques de sécurité des mot de passe (complexité, durée de vie, MFA, ...)

4.2 PROPOSITION FINANCIERE

La proposition financière doit être réalisée en euros, l'annexe n°1 est à complétée par chaque soumissionnaire. **Seule cette annexe sera prise en compte pour l'analyse financière des offres.**

5. PROCEDURE DE REPONSE ET DE SELECTION

5.1 CONTENU DES OFFRES

Les offres devront contenir :

- L'offre technique du candidat;
- Les projets de contrats proposés (développement et maintenance) ;
- L'offre financière dûment complétée et signée (annexe n°1);
- Le Bordereau de délai complété et signé (annexe n°2) ;
- Le Questionnaire d'évaluation du traitement des données personnelles dûment complété et signé (Annexe n°3) ;
- La déclaration d'intégrité dûment complétée et signée (annexe n°4).

5.2 PROCEDURE ET FORMAT DE REPONSE

Lancement de la consultation de fournisseurs	03/03/2023
Date limite de réception des offres	20/03/2023 à 12:00
Démonstration de l'outil	Période du 23-24/03/2023
Choix du prestataire	03/04/2023

Les soumissionnaires intéressés à répondre à la présente consultation de fournisseurs sont priés d'en informer le point de contact. Tous les soumissionnaires ayant notifié leur volonté de répondre seront informés si l'OMSA modifie l'une de ces dates.



Les offres des soumissionnaires peuvent être modifiées ou retirées avant la date limite de soumission par notification écrite adressée au point de contact de l'OMSA. En cas de modification de l'offre une deuxième offre complète devra être soumise. En effet, la première offre soumise ne sera pas examinée.

Les offres sont à soumettre en français ou anglais, *préciser la taille maxi et le format (word, pdf, ppt)*, via le lien suivants :

[SOUSSIONNER ICI](#)

L'OMSA accorde une grande importance à un environnement de travail multiculturel et positif et recherche un équilibre des genres et de régions géographiques chez ses consultants internationaux.

L'OMSA accueille les offres de tous les consultants qualifiés, indépendamment de leur origine ethnique, de leur sexe, de leurs opinions ou de leurs croyances.

L'OMSA, en tant que responsable du traitement des données, traitera les données personnelles que vous fournirez dans votre offre aux fins de sélectionner le consultant recherché.

Les données recueillies feront l'objet d'un traitement interne pour les finalités susmentionnées et pour les actes administratifs qui en découleront. Elles seront conservées pendant la durée du contrat qui pourra nous lier, dans une archive intermédiaire pour une durée de 10 ans.

Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles et de les rectifier, ainsi que de demander dans certaines circonstances, leur suppression et d'obtenir leur portabilité.

Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous adresser à Desny DO NASCIMENTO (d.donascimento@woah.org) ou pour toute question relative aux traitements des données, vous pouvez contacter notre consultant chargée des données personnelles à l'adresse suivante dpo@woah.org.

Pour plus d'information, veuillez consulter notre [Politique de confidentialité - OMSA – Organisation Mondiale de la Santé Animale \(woah.org\)](#).

Afin de se conformer aux obligations de publicité et d'accroître la transparence, l'OMSA publiera sur son [site internet](#) les informations suivantes concernant tout contrat qui pourrait découler de cette consultation : (i) la nature du contrat (ii) l'année d'attribution (iii) le nom et localité du prestataire de service ; (iv) titre et objet des services fournis et (v) le montant du présent accord. L'OMSA ne divulguera ni ne publiera d'informations qui pourraient raisonnablement être considérées comme confidentielles ou sous propriété intellectuelle.

5.3 SELECTION DU PRESTATAIRE

L'OMSA procédera à l'analyse du prestataire selon les critères suivants :

- **Critère n° 1 - Critère technique (60%)**
 - **Facilité d'utilisation de la plateforme dématérialisée (30%)**
 - **Pertinence des fonctionnalités proposées (30%)**
 - **Qualité des actions de maintenance et de réversibilité (20%)**
 - **Disponibilité de la plateforme acheteur en espagnol (20%)**

- **Critère n°2 - Critère financier (30%)** sera apprécié au regard de l'annexe financière (annexe n°1 à compléter). **Une décomposition du coût total est attendue de la part des soumissionnaires.**
 - **Prix Global et forfaitaire (80%)**
 - **Fonctionnalité additionnelle offerte (10%)**



➤ **Rabais potentiel sur une période d'engagement contractuel (10%)**

- **Critère n°3 - Critère de délai (10%)** sera apprécié au regard des délais mentionnés au sein du document Bordereau de délais (Annexe n° 2)

L'OMSA peut demander aux soumissionnaires de fournir des informations complémentaires nécessaires à l'évaluation de leur offre ; les soumissionnaires seront invités à répondre par écrit.

Les soumissionnaires seront informés par courrier électronique des résultats du processus de sélection.

5.4 ANNEXES

- Annexe n°1 : Offre Financière
- Annexe n°2 : Bordereau de Délais
- Annexe n°3 : Questionnaire d'évaluation sous-traitant
- Annexe n°4 : Déclaration d'intégrité à compléter et signer.